

## QUESTION ORALE DE M. DELESQUE RELATIVE AU CONTOURNEMENT EST

M. LE PRESIDENT. – Avant d'aborder les rapports inscrits à l'ordre du jour de la séance, je vous indique que j'ai été saisi de deux questions orales. Je vous rappelle que l'article 24 de notre règlement intérieur, qui reprend l'article L.3121-20 du CGCT, précise que « Tout membre du Conseil Départemental peut adresser au Président de l'Assemblée des questions orales sur les affaires entrant dans les attributions du Conseil Départemental. Le Président y répondra soit au cours de la séance, soit par écrit avant la réunion suivante, selon la complexité ou la nature de celles-ci. Pour ce faire, les questions orales devront être adressées, par écrit, pour la Conférence des Présidents préparatoire à la séance plénière -ce qui a été le cas-. Les réponses aux questions orales ne donnent pas lieu à débat. »

La première question orale concerne le contournement Est et je vais donner la parole à M. Delesque dans un instant pour la présenter. Quant à la deuxième relative à la coopération décentralisée, elle sera présentée par M. Dubost. D'ores et déjà, je vous précise que je répondrai aussitôt à chacune de vos deux questions orales par une communication, mais qu'elles ne feront pas l'objet, encore une fois, de débat.

Monsieur Delesque, vous avez la parole.

M. DELESQUE. – Je vous remercie, Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous sommes parfois amenés, dans notre hémicycle, à revenir sur des débats anciens, comme le contournement Est et la liaison A28-A13. Je ne referai pas l'historique de ce projet, puisqu'il faudrait remonter à 1972, date de la première inscription de ce projet dans un schéma d'urbanisme. Il a été modifié plusieurs fois depuis et nous en sommes à la troisième enquête publique.

De 2005 jusqu'à cet été encore, nos débats ont porté sur l'opportunité, le gain de temps, la sécurité, l'accessibilité et le développement de notre territoire. Lors de ces débats, nous pouvions compter sur l'accord de toutes les collectivités. Autour de la table, les Présidents de Région, d'agglomération, des Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime ont affirmé leur volonté de voir ce projet aboutir. Cette unanimité était aussi économique, réunissant les entrepreneurs du BTP, les représentants du Port de Rouen, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional.

A l'été dernier, nous avons réaffirmé notre souhait d'aller de l'avant sur ce projet pour les habitants de la Métropole mais aussi pour ceux de toute la Seine-Maritime. En effet, ce projet fait partie de l'axe européen Calais-Bayonne sur lequel transitent de nombreux transports routiers et de voyageurs qui ne s'arrêtent pas spécialement sur notre territoire. Mon collègue Jacques-Antoine Philippe avait alors insisté sur la nécessité de cet aménagement, tout en s'assurant du respect de garanties environnementales, de sécurité, d'accessibilité et de limitation des nuisances. Je rappelle que le nombre de véhicules a augmenté de près de 30% en France ces vingt dernières années.

M. le Vice-Président, en charge des transports, avait également déclaré que le développement économique de la zone portuaire et industrielle rouennaise, la sécurité et la fluidité des déplacements, l'atténuation de la pollution valaient bien que le

37

périphérique rouennais soit enfin achevé. Mme Caron, Conseillère Départementale, avait, quant à elle, rappelé la paralysie de notre agglomération, suite à l'incendie du Pont Mathilde.

Nous avons alors conclu, à la quasi unanimité, au caractère indispensable de ce contournement. Notre collectivité s'y engageait pleinement, la concrétisation de ce projet requérant l'accord de tous.

Or, Monsieur le Président, mes chers collègues, le 18 novembre dernier, nous avons reçu une bien mauvaise nouvelle. En effet, alors que trois collectivités, à savoir la Région, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole ont donné leur accord, le Département de l'Eure rechigne à signer une lettre d'engagement financier. En se comportant de la sorte, le Président du Département de l'Eure menace de blocage un projet utile pour les Eurois, mais également indispensable pour notre territoire. C'est donc nous qui devons nous en saisir aujourd'hui.

Monsieur le Président, les opinions de chacun ont été débattues et tranchées dans notre hémicycle. Notre volonté de faire avancer ce projet est grande et largement partagée. Dans ces conditions, Monsieur le Président, notre question est simple : allez-vous saisir votre homologue de l'Eure afin d'obtenir de sa part un engagement clair sur sa participation au financement de ce projet indispensable à notre territoire ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci, Monsieur Delesque. Il y a des demandes de parole qui ne sont pas conformes à l'esprit du règlement intérieur... Non, Monsieur Lecoq... Je ne répondrai pas dans ces conditions à M. Delesque. Le règlement intérieur de notre Assemblée précise que : « les réponses aux questions orales ne donnent pas lieu à débat ». Cela ne peut pas être plus clair. Allez-y Monsieur Lecoq.

M. LECOQ. – Notre groupe n'envisageait pas de débattre sur la réponse. On souhaitait simplement compléter la question et le règlement ne l'interdit pas. On ne voulait surtout pas débattre sur la réponse.

M. LE PRESIDENT. – Vous n'avez pas déposé, à l'occasion de la réunion des Présidents de groupe, de question orale. C'est impossible. Mais ma réponse va vous satisfaire. Attendez que je réponde... M. Lecoq a demandé la parole. Allez-y.

M. LECOQ. – Merci, Monsieur le Président. En fait, si dans votre réponse, vous parlez de gratuité et de la position du Président de l'Eure, cela va nous satisfaire. J'attends de voir si cela va être le cas. Cependant, c'était Sandrine Botte qui devait intervenir à ce sujet.

M. LE PRESIDENT. – J'ai vu.

M. LECOQ. – Vous ne voulez vraiment pas qu'elle...

M. LE PRESIDENT. – Non, car si j'accède à votre demande, les questions orales ne servent plus à rien et la réunion des Présidents de groupe non plus. J'applique le Code Général des Collectivités Territoriales. Je pense qu'on nous sommes tous d'accord pour respecter la législation. C'est tout.

M. LECOQ. – D'accord, mais c'était seulement un petit complément sur la question.

M. LE PRESIDENT. – Encore une fois, rien n'interdira à votre Président de groupe, Hubert Wulfranc -il n'est pas là-, lors d'une prochaine séance, de demander par une question orale à revenir sur ce sujet en fonction de...

M. LECOQ. – On y reviendra dans le cadre du débat sur les routes. Le Président Bazille...

M. LE PRESIDENT. – On va y revenir. Merci à vous. Voici la réponse que je voulais faire à M. Delesque.

Monsieur le Conseiller Départemental, je vous remercie d'avoir bien voulu porter à la connaissance de l'Assemblée la question orale que vous m'avez transmise par l'intermédiaire du Président de votre groupe, concernant le contournement Est.

Comme vous le soulignez dans vos propos, la liaison autoroutière A28-A13 est un projet dont la mise en œuvre est absolument nécessaire pour l'agglomération rouennaise. Elle est nécessaire, non seulement du point de vue des déplacements et des transports, mais également d'un point de vue économique et stratégique en termes d'attractivité de nos territoires.

L'intérêt d'une telle infrastructure est connu depuis très longtemps. Il s'agit en premier lieu, localement, de désengorger le cœur de la ville de Rouen, de faciliter la desserte des plateaux Nord et Est de Rouen et d'améliorer les liaisons entre Rouen et le secteur de Louviers-Val-de-Reuil.

En second lieu, cette infrastructure présente un intérêt majeur au plan national, voire international, puisqu'elle permettra une continuité d'itinéraire pour le transit européen et pour la liaison entre la Région des Hauts de France et l'Île de France.

Lors de notre réunion du Conseil Départemental du 20 juin dernier, nous avons émis un avis favorable, à une très grande majorité, sur ce projet dans le cadre de l'enquête publique qui était en cours jusqu'au 11 juillet dernier. Comme vous le soulignez, notre collectivité n'a jamais varié dans sa position, depuis maintenant quatre décennies, au sujet de cette liaison. Hormis les élus communistes, toutes les composantes politiques de notre Assemblée et toutes les collectivités de notre région s'accordent à dire que le moment que nous vivons aujourd'hui est historique. Nous sommes face à un vrai choix.

J'ai eu l'occasion de le rappeler très clairement, lors de la première réunion de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, présidée par le Président de la Région récemment. Ce projet doit être mis en œuvre sans délai avec la participation financière de l'Etat et des collectivités locales. Il en va, de mon point de vue, de l'intérêt supérieur de notre région au regard de l'environnement social et économique dans lequel nous évoluons.

Le 15 décembre prochain, le Conseil Régional sera appelé à décider de son association financière à ce projet à hauteur de 50% du financement restant à la charge des collectivités locales, soit plus de 120 millions d'euros. Il s'agit là, il faut le reconnaître, d'un effort particulièrement conséquent.

Il reste maintenant aux deux Départements concernés ainsi qu'à la Métropole et à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure de se concerter pour répartir entre eux la seconde moitié du financement laissé à leur charge. J'ai indiqué récemment, par courrier du 2 décembre dernier, à Mme la Préfète que le Département de la Seine-Maritime prendrait toute sa part dans le financement de cette infrastructure et que le Conseil Départemental serait appelé à décider du montant de sa participation après négociations avec les autres collectivités intéressées. Sur ce point, il n'y a pas d'ambiguïté.

Votre question, évidemment un peu politique, consiste à savoir comment cette négociation va s'organiser, eu égard notamment à la position que vient de prendre le Département de l'Eure au sujet du financement de cette infrastructure. Il se trouve que Sébastien Lecornu m'a transmis, pour information, le courrier qu'il a adressé à Mme la Préfète, le 8 novembre dernier, dans lequel il mentionne un certain nombre de conditions à la participation financière du Département de l'Eure. Je n'ai pas vu, pour ma part, dans cette correspondance, un refus net et sans appel au financement de ce projet. Je reconnais que les conditions émises par le Département de l'Eure sont importantes et qu'elles méritent d'être discutées dans le cadre de la négociation à venir entre l'Etat et les collectivités locales intéressées. D'ailleurs, un prochain rendez-vous entre Mme la Préfète et le Président du Département de l'Eure est programmé pour évoquer ensemble ce dossier. Je reste donc optimiste quant à la position définitive qui sera prise par mon collègue du Département de l'Eure.

Après tout, le Département de la Seine-Maritime aura aussi à faire valoir quelques points de discussion, notamment une valorisation de l'engagement qu'il a pris d'aménager une bretelle d'accès à l'A28 à partir du secteur de Quincampoix. Cet aménagement, d'un montant de 6,5 millions d'euros, sera pris en charge intégralement par le Département de la Seine-Maritime, cette entrée autoroutière stratégique ayant, en effet, une grande influence sur le nombre de véhicules qui emprunteront la liaison A28-A13.

Je ne peux donc que confirmer que ce dossier est ouvert et que la participation de chacune des grandes collectivités se fera dans un cadre négocié et concerté, le cas échéant sous l'égide de l'Etat.

J'insiste cependant sur deux points. Le premier est que les collectivités s'administrent librement. Il n'appartient donc pas au Président du Département de la Seine-Maritime que je suis de s'ingérer dans les positions que prennent les autres collectivités, notamment sur les grands sujets qui intéressent leur développement. Le second point est que le Département de la Seine-Maritime a vocation à prendre toute sa part dans le financement de cette infrastructure mais rien que sa part, c'est-à-dire qu'il n'a pas vocation à se substituer au financement d'autres collectivités.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance en vous remerciant de votre attention.

Nous en arrivons maintenant à la seconde question orale. Monsieur Lecoq, ce ne sera pas sur le sujet. Allez-y.

M. LECOQ. – Ce n'est pas sur le sujet mais pour indiquer que la prochaine fois que vous citez les élus communistes dans une réponse, il faudra leur permettre de se défendre.

*-Brouhaha-*

Il ne faut pas nous citer expressément, parce que vous expliquez que nous avons eu une position très particulière concernant ce projet...

M. LE PRESIDENT. - J'ai simplement dit que vous n'aviez pas voté pour...

M. LECOQ. - Puisque vous nous citez expressément, cela permet de compléter. C'est pour l'avenir. Je ne voulais pas ouvrir un débat, mais c'est seulement sur la forme.